

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



LOI DE FINANCES 2021

DOCUMENT DE STRATEGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2021

STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2021-2023

VERSION
FRANCAISE

DRAFT FINAL DU 28 OCTOBRE 2020



Novembre 2020

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE POUR LA PERIODE 2021-2023	7
I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public	7
I.1.1. Cadre juridique	7
I.1.2. Cadre institutionnel	8
I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique	8
I.3. Champ de la stratégie d'endettement public	9
CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES	10
II.1. Environnement international	10
II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques	11
II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise	11
II.2.2. Perspectives macroéconomiques 2021-2023	11
CHAPITRE III : EVOLUTION RECENTE DE LA DETTE PUBLIQUE – EVALUATION DE LA STRATEGIE 2020	14
III.1. Evolution récente de la dette publique	14
III.1.1. Encours de la dette publique 2017 – 2020	14
III.1.2. Décaissements 2017– 2020	15
III.1.3. Service de la dette publique 2017– 2020	16
III.1.4. Nouveaux engagements contractés sur la période 2017– 2020	16
III.1.5. Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements	17
III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation au 30 septembre 2020	18
III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2020	20
CHAPITRE IV : STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2021-2023 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2021	21
IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'État sur la période 2021 - 2023	21
IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2021-2023 et pour l'année 2021	22
IV.3. Présentation et analyse comparée des stratégies alternatives pour la période 2021-2023	23
IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2021	25
IV.4.1. Endettement extérieur en 2021	25
IV.4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2021	25
IV.4.1.2. Fixation du plafond des nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2021	26
IV.4.2. Endettement intérieur en 2021	28
IV.4.3. Dette avalisée en 2021	28
IV.5. Plan Annuel de Financement 2021	29
IV.6. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2030	30
CONCLUSION	31
GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE	32

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Cibles visées par la stratégie d'endettement	6
Tableau 2: Indicateurs clés de l'économie Camerounaise -	13
Tableau 3 : Décaissements de la dette publique 2017- 2021 (en milliards de FCFA).....	15
Tableau 4 : Service de la dette publique hors Restes à Payer- remboursement des crédits TVA- l'allègement du service de la dette (en milliards de FCFA).....	16
Tableau 5 Engagements pluriannuels de 2017 à 2020 (en milliards de FCFA).....	16
Tableau 6: Profil indicatif des décaissements extérieurs sur la base des termes initiaux des conventions signées (en milliards de FCFA)	17
Tableau 7 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2020-2022 en termes de décaissements extérieurs par instrument de dette.....	18
Tableau 8 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2020-2022 en termes de décaissements intérieurs par instrument de dette.....	19
Tableau 9 : Engagements extérieurs signés en 2020 (à fin septembre 2020) en milliards de FCFA	19
Tableau 10 : Cibles visées à fin 2023	21
Tableau 11 : Détermination du besoin d'endettement 2021-2023	22
Tableau 12 : Comparaison des 04 stratégies définies.....	24
Tableau 13 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2021 : base décaissements	25
Tableau 14 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2021 : base engagements (changements effectués en tenant compte de l'évaluation de la stratégie 2020)	26
Tableau 15 : Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2021, base décaissement	28
Tableau 16 : Plan Annuel de d'Endettement 2021	29

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Contribution à la croissance du PIB	12
Graphique 2 : Evolution récente de la dette	14
Graphique 3 : Profil de remboursement de la dette publique	20
Graphique 4 : Evolution des indicateurs d'endettement clés	30

RESUME EXECUTIF

Le Cameroun élabore depuis 2010, un document de stratégie d'endettement public à moyen terme, reflétant les orientations globales en matière d'emprunts publics (intérieurs et extérieurs) et de gestion de la dette publique, qui fixent le cadre général de conduite de la politique Gouvernementale sur les questions d'endettement. Cette activité est effectuée en application du Règlement N°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC, article 4, alinéas (1) et (2).

La Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT) 2021-2023 s'inscrit en droite ligne avec la Stratégie Nationale de Développement, laquelle s'articule autour de quatre (04) principaux piliers, à savoir (i) la transformation structurelle de l'économie, à travers l'accélération de l'industrialisation; (ii) le développement du capital humain, facteur clé au développement économique (iii) la promotion de l'emploi et l'insertion économique ; et (iv) la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat.

L'objectif principal de la présente stratégie reste identique à celui de la période 2020-2022, à savoir : (i) couvrir le besoin d'endettement de l'Etat à moindre coûts et risques tout en préservant la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques et (ii) promouvoir le développement des marchés financiers domestiques.

Cette stratégie intervient dans un contexte mondial marqué par des incertitudes causées par la persistance de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Les effets négatifs de cette crise sur l'activité ont été particulièrement observés au cours des trois premiers trimestres de l'année, conduisant le FMI à projeter une contraction du PIB mondial de 4,4% en 2020 dans les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2020 contre une contraction de 4,9% projetée à fin juin 2020. Pour l'institution, la reprise amorcée depuis le 3^{ème} trimestre devrait être progressive. Ainsi, en 2021, la croissance mondiale devrait atteindre 5,2%, tenant compte des perspectives relatives à la baisse de la pandémie, la baisse des cours des produits de base, et l'efficacité des mesures publiques de soutien à l'économie.

Au plan national, les indicateurs macroéconomiques affichent une baisse généralisée au premier semestre, résultant de la baisse d'activité due à la pandémie. La croissance est alors estimée à -2,6% en 2020, contre 3,7% en 2019. En se situant à 2,5% en moyenne sur les douze derniers mois, l'inflation devrait rester en deçà de la norme CEMAC de 3% en 2020.

En perspectives, il est attendu un retour progressif à la normale, grâce à la mise en œuvre des mesures de soutien prises par le Gouvernement. Ainsi, le taux de croissance du PIB sur la période 2021-2023 devrait se situer en moyenne à 4,0%.

Le champ d'application de la dette publique dans cette stratégie englobe principalement les passifs de l'Administration Centrale contractés sous forme de dette. Conformément au Manuel des Statistiques des Finances Publiques du FMI de 2014, les données sur la dette des autres entités du secteur public seront, le cas échéant, progressivement prises en compte dans les prochaines Stratégies d'Endettement à Moyen Terme.

Les recettes totales et dons mobilisés au 31 septembre 2020, sont estimés à environ 2 330 milliards de FCFA, contre 2 951 milliards de FCFA projetés dans la Loi de Finances Rectificative, soit un taux de réalisation de 78,9%. Les dépenses totales exécutées sont évaluées à 3 200 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution estimés à 67,9%.

L'encours projeté de la dette publique et à garantie publique à fin 2020 (y compris les restes à payer de plus de trois mois) est de 9 717 milliards de FCFA, soit une augmentation de 11,7% en glissement annuel. Il représente 43,6% du PIB, et est composé de : (i) 73,1% de dette extérieure, (ii) 26,6% de dette intérieure et (iii) 0,3% de dette avalisée par l'Etat.

En 2020, le service de la dette publique (hors remboursement de crédits TVA et Restes à Payer et, sans prise en compte des allègements du service de la dette liées à la lutte contre la covid-19 estimés à environ 120 milliards de FCFA) est évalué à 888 milliards de FCFA, dont 492 milliards de FCFA au titre de la dette extérieure et 396 milliards de FCFA pour la dette intérieure.

Les tirages sur emprunts en 2020 sont estimés à 1 824 milliards de FCFA, constitués de 1 121 milliards de FCFA des décaissements extérieurs (dont environ 382 milliards de FCFA d'appuis budgétaires) et 703 milliards de FCFA de décaissements intérieurs (dont 558 milliards de FCFA de titres publics).

A fin 2020, le portefeuille de la dette publique serait constitué de 71,7% de dette libellée en devise et 28,3% de dette libellée en FCFA. La part de la dette à taux d'intérêt variable est évaluée à 15,3%, pour un taux d'intérêt moyen pondéré évalué à 2,3%. La maturité moyenne du portefeuille est estimée à 7,3 ans.

Tenant compte de ces caractéristiques et des hypothèses macroéconomiques réalistes, dans la perspective de la maîtrise des coûts et risques, la SEMT 2021-2023 vise à terme, (i) une composition du portefeuille de la dette publique, de 76% de dette extérieure (dette libellée en devise, dont 25% en Dollar US) et 24% de dette intérieure (dette libellée en FCFA); (ii) un taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur à 2,5% et la part de taux d'intérêt fixe supérieure ou égale à 75%; (iii) l'allongement des maturités (maturité moyenne du portefeuille de la dette publique supérieure à 11 ans).

Le cadrage budgétaire à moyen terme 2021-2023, arrête un budget de l'Etat équilibré en ressources et dépenses à 15 643 milliards de FCFA sur la période 2021-2023, dont 4 900 milliards de FCFA pour l'exercice 2021. Le besoin d'endettement de l'Etat (y compris les appuis budgétaires) pour la période est ainsi estimé à 4 991 milliards de FCFA, dont 1 553 milliards de FCFA en 2021.

Suivant le Plan Annuel de Financement/endettement 2021, le besoin d'endettement sera couvert à travers les emprunts extérieurs à hauteur de 62% (soit 964 milliards de FCFA, dont 260 milliards de FCFA d'appuis budgétaires) et les ressources d'emprunts intérieurs pour 38% (590 milliards de FCFA, dont 560 milliards de FCFA de titres publics).

Le plafond des nouveaux engagements extérieurs pour la période 2021-2023 est fixé à 1 950 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA en 2021, y compris les emprunts non concessionnels plafonnés à 300 milliards de FCFA.

Le plafond des nouveaux engagements intérieurs sur la même période est fixé à 1 920 milliards de FCFA, dont 590 milliards de FCFA pour l'année

2021, y compris l'encours des BTA en fin de période (fin 2021) de 210 milliards de FCFA.

Le plafond des avais à accorder par l'Etat est fixé à 280 milliards de FCFA pour la période 2021-2023, dont 200 milliards de FCFA en 2021 au titre d'emprunts intérieurs. Ce plafond tient compte des besoins nés des effets néfastes de la COVID-19 et la volonté du Gouvernement de soutenir les sociétés publiques et privées requérantes.

De l'examen des quatre stratégies alternatives définies pour la période 2021-2023, la stratégie S2 qui consiste à combler le besoin d'endettement de l'Etat, à hauteur de 62% d'emprunts extérieurs en 2021, 60% en 2022, et 61% en 2023, est la plus optimale en termes d'arbitrage coûts et risques.

Cette stratégie est la plus réaliste au regard de la proportion de la dette intérieure proposée compte tenu de la capacité du marché domestique, et du montant important des engagements extérieurs, dont les décaissements sont attendus durant la période 2021-2023. L'objectif de développement du marché domestique des titres publics consistera à allonger progressivement les maturités et développer le marché secondaire.

La stratégie d'endettement retenue maintient la dette publique viable à moyen et long termes avec un risque du surendettement qui demeure élevé. De ce fait, en raison des dépassements de leurs seuils sur les périodes 2020-2024 et 2021-2023, les ratios du service de la dette sur les recettes d'exportations et budgétaires respectivement, nécessitent un suivi rigoureux et devraient être améliorés. Pour ce faire, il est recommandé entre autres : (i) de renforcer la politique de mobilisation des ressources propres et de consolidation budgétaire ; (ii) d'accélérer la mise en œuvre des mesures visant la réduction des SEND's, et privilégier à l'avenir le recours aux emprunts concessionnels ; (iii) de veiller au respect du processus de maturation des projets d'investissement public, générateurs de croissance et (iv) de poursuivre la mise en œuvre des mesures visant la diversification des produits d'exportations et la maîtrise des importations, en vue d'accroître les recettes d'exportations et les réserves de change nécessaires pour garantir la viabilité de la dette, et (v) de veiller à la qualité des projets d'investissement publics et à une meilleure allocation des ressources d'emprunts.

INTRODUCTION

Le présent document de stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique fixe, pour la période 2021-2023 et en particulier pour l'exercice 2021, le cadre général dans lequel doit être conduite la politique Gouvernementale en la matière ; en cohérence avec (i) les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, et (ii) le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC.

Cette stratégie d'endettement vise à maintenir la dette publique viable avec un risque de surendettement au plus modéré. Pour ce faire, elle a pour objectifs spécifiques de (i) couvrir le besoin d'endettement de l'Etat à moindres coûts et risques, tout en préservant la viabilité

de la dette, et (ii) promouvoir le développement du marché financier domestique. En tant que de besoin, l'Etat pourra recourir aux Partenariats Publics Privés (PPP).

Les cibles visées à la fin de la période (2021-2023) ont été légèrement révisées par rapport à celles fixées dans la précédente stratégie (2020-2022), afin de tenir compte de la structure du portefeuille projeté à fin 2020, fortement influencée par les décaissements issus des SEND's, les vulnérabilités identifiées, ainsi que les caractéristiques des instruments de financement auxquels le Cameroun a accès. Ces cibles sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau I : Cibles visées par la stratégie d'endettement

<i>Indicateur</i>	<i>Cibles à fin 2022 (SEMT 2020-2022)</i>	<i>Cibles à fin 2023 (SEMT 2021-2023)</i>
<i>Ratio de dette publique et à garantie publique sur le PIB</i>	≤ 40%	≤ 50%
<i>Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure / Dette intérieure</i>	77% / 23%	76% / 24%
<i>Taux d'intérêt moyen du portefeuille</i>	≤ 2,5%	≤ 2,5%
<i>Part de dette intérieure à court terme</i>		≤ 10%
<i>Part de dette à taux d'intérêt variable</i>	≤ 20%	≤ 25%
<i>Dette libellée en dollar US</i>	≤ 25%	≤ 25%
<i>Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique</i>	≥ 11 ans	≥ 11 ans

Source : CNDP

Ce document s'articule autour de quatre chapitres traitant respectivement (i) du cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public, des objectifs et du champ de couverture de la stratégie ; (ii) de

l'environnement actuel et des perspectives macroéconomiques sur la période ; (iii) de l'évolution récente de la dette et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie existante, et (iv) de la SEMT 2021-2023 ainsi que sa déclinaison pour l'année 2021.

CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE POUR LA PERIODE 2021-2023

En 2021, le cadre institutionnel ainsi que les objectifs de la gestion de la dette publique ne vont pas véritablement changer par rapport à

ceux portés dans la stratégie d'endettement 2020-2022.

I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public

I.1.1. Cadre juridique

L'endettement public au Cameroun est encadré par un texte communautaire et des textes nationaux.

Le **Règlement N°12/07- UEAC- 186-CM-15 du 19 mars 2007 portant Cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC** fixe les règles applicables en matière d'endettement et celles relatives au champ d'application, aux objectifs et à la finalité de la politique d'endettement, à la délimitation des compétences, aux processus et procédures d'emprunts et garanties publics, au contrôle et aux structures de coordination.

La Constitution fixe les bases fondamentales de l'encadrement de l'endettement public.

La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques, complète et modifie certaines dispositions de la Loi de 2007, fixe les principes et délimite les compétences administratives en matière d'endettement et de contrôle des fonds publics issus des engagements extérieurs de l'Etat et de ses démembrements.

La Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, définit les principes que l'Etat doit respecter dans sa législation et pratiques, aussi bien en matière de gestion des fonds publics qu'en ce qui concerne les financements extérieurs contractés.

La **Loi de finances** assortie de ses annexes, notamment la **Stratégie d'endettement public** fixe quant à elle chaque année, le plafond d'endettement public. Elle autorise le

Président de la République à modifier le plafond d'endettement public par voie d'ordonnances.

La Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics, fixe les règles de création, d'organisation, de fonctionnement des Etablissements publics, ainsi que les mesures restrictives et les incompatibilités y rattachées.

La Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques fixe les règles de création, de fonctionnement, de dissolution et de liquidation des entreprises publiques.

Ces lois donnent aux Conseils d'Administration de ces entités le pouvoir d'approuver toute convention, y compris les emprunts.

Quant aux textes réglementaires, ils sont constitués des décrets organiques et autres textes, qui régissent à divers niveaux le processus d'endettement public.

Il s'agit notamment des textes portant organisation et réaménagement du Gouvernement qui fixent les prérogatives des principaux acteurs de la chaîne d'endettement. À ces textes, s'ajoutent les décrets d'habilitation qui constituent un mécanisme de délégation du pouvoir de signature des accords et conventions dévolus au Chef d'Etat par la Constitution.

Dans le but de garantir la bonne réalisation des projets et l'optimisation des ressources de financement mobilisées par l'Etat et ses entités, le **décret N°2018/4950/PM du 21 juin 2018 portant règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public** vient en appui aux pratiques de gestion de la dette publique.

1.1.2. Cadre institutionnel

Acteur principal du processus d'endettement public, le **Président de la République** est l'unique détenteur du pouvoir de négociation et de ratification des accords et conventions internationaux. Toutefois, en matière d'endettement public, son pouvoir de ratification des accords et conventions de prêts est assujéti à l'approbation préalable du Parlement.

Le **Parlement** est l'organe stratégique en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Le **Conseil Constitutionnel** est l'instance compétente en matière de contrôle de la constitutionnalité. A ce titre, il statue, entre autres, sur la constitutionnalité des lois, des traités et accords internationaux, en matière d'endettement public.

La **Cour suprême** constitue l'organe de contrôle juridictionnel de la Loi de Finances, à laquelle est annexée la stratégie d'endettement. Elle s'appuie sur deux organes pour déployer ses actions à savoir : la **Chambre Administrative** et la **Chambre des Comptes**. Cette dernière est responsable, entre autres, du contrôle des comptes de l'Etat, des Etablissements Publics, des Entreprises Publiques et Parapubliques bénéficiaires de l'aval ou de la rétrocession de l'Etat en matière d'emprunts extérieurs.

Le **Gouvernement** est l'organe opérationnel en matière de gestion de la dette publique. A ce titre, il est chargé : (i) d'élaborer la stratégie d'endettement ; (ii) de négocier et ratifier, par délégation du Président de la République, les accords de financement ; (iii) d'exécuter les grandes orientations de la politique d'endettement et de gestion opérationnelle de la dette, définies dans la stratégie d'endettement et (iv) de mettre en œuvre les projets.

La coordination de la gestion de la dette publique est assurée par le **Comité National de la Dette Publique (CNDP)** conformément au Décret N° 2008/2370/PM du 04 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement dudit Comité. Cette instance a pour mission de coordonner et suivre la politique nationale en matière d'endettement public et de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat. La saisine du Comité est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public intérieur et extérieur. Son avis motivé sur tout dossier de financement est un préalable à la soumission du projet de décret d'habilitation au Chef de l'Etat pour signature de la convention de financement. Cet avis est également sollicité avant la contractualisation de tout emprunt à moyen et long termes par les entreprises et établissements publics.

1.2. Objectifs de la gestion de la dette publique

Sur la période 2021-2023, la politique de financement du déficit budgétaire, essentiellement axée sur l'endettement, s'appuiera sur l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme.

Les objectifs de gestion de la dette ainsi déclinés reposent sur les axes ci-après :

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC sus évoqué, notamment par :

- ✓ la consolidation du rôle du CNDP, à travers la saisine systématique du Comité pour toute requête de financement extérieur et intérieur, en vue d'obtenir son avis motivé préalablement à la sollicitation du décret d'habilitation du Chef de l'Etat ;
- ✓ L'application effective du manuel de procédures de gestion de la dette publique. Ce manuel doit être renforcé par les manuels de procédures internes à chaque administration ;

- ✓ le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la chaîne de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.

Au niveau stratégique : le Gouvernement poursuivra la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat. Ceci devrait se faire :

- ✓ pour la dette extérieure, par la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels uniquement pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financière et socio-économique avérées ;
- ✓ pour la dette intérieure, par (i) la mise en place d'une politique d'émission des titres publics prudente ; (ii) le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement, avec l'accompagnement de la BEAC, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques et (iii) la poursuite de l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement (adjudication et syndication). Le Gouvernement se réserve le droit de racheter certaines catégories de dette, s'il le juge nécessaire.

Au niveau opérationnel : un accent sera mis aussi bien sur le règlement du service de la

dette à bonne date et l'apurement de tous les arriérés intérieurs pendant la période, que sur la mobilisation des ressources à travers une programmation efficiente des tirages extérieurs et des émissions des titres publics. Pour y parvenir, les mesures ci-après sont nécessaires :

- ✓ l'élaboration d'un service prévisionnel de la dette fiable et d'un plan d'émission des titres publics, à actualiser régulièrement en tenant compte de nouvelles informations ;
- ✓ la contractualisation et le suivi effectif des nouveaux prêts garantis (y compris les PPP's), après la saisine du CNDP, et suivant les limites prédéfinies dans la stratégie d'endettement annexée à la Loi de finances ;
- ✓ la programmation et la priorisation des nouveaux engagements (FINEX) à inscrire exhaustivement dans un plan annuel d'endettement ;
- ✓ L'évaluation des différents risques liés au portefeuille de la dette et l'identification des mesures d'atténuation ;
- ✓ la réduction du niveau des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) ;
- ✓ l'information continue, régulière et transparente des différents acteurs de la chaîne d'endettement et du grand public sur la gestion de la dette publique

I.3. Champ de la stratégie d'endettement public

Le champ d'application de la gestion de la dette publique au Cameroun englobe tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités territoriales décentralisées, Administration de sécurité sociale et Sociétés publiques) sous forme de dette, *obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier, un ou plusieurs paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures*. Dans la présente stratégie, les données et agrégats de dette sont limités à l'Administration

centrale, y compris les Restes à payer de plus de trois mois, à considérer comme une dette directe. Les données des autres entités du secteur public seront progressivement prises en compte dans les prochaines Stratégies d'Endettement à Moyen Terme, conformément aux bonnes pratiques, aux engagements pris auprès des partenaires financiers et techniques, et au Manuel de statistiques des finances publiques de 2014.

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES

II.1. Environnement international

L'année 2020 a été fortement marquée au plan mondial par la pandémie de la Covid-19 avec des conséquences aussi bien sur le plan sanitaire que socio-économique.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la dette publique mondiale devrait atteindre un niveau historique au cours de l'année 2020 pour se situer à près de 101,5% du PIB contre 82,8% du PIB en 2019. Cette évolution s'explique par le ralentissement de l'économie mondiale couplé à la hausse des dépenses sanitaires, et les mesures prises par les Gouvernements pour lutter contre la pandémie de la COVID-19. En 2021, la dette publique mondiale devrait se stabiliser à 103,2% du PIB.

En ce qui concerne la croissance, le FMI dans les Perspectives de l'économie mondiale (PEM) du mois d'octobre 2020 projette une contraction de la production mondiale de 4,4% en 2020 et une reprise de 5,2% en 2021. Ce repli de l'activité économique du fait de la COVID-19 en 2020, concerne l'ensemble des blocs régionaux. De même, l'inflation mondiale devrait s'inscrire en baisse en 2020 pour se situer à 3,2% contre 3,5% en 2019.

Les économies avancées devraient enregistrer une contraction du PIB en 2020 d'environ 5,8% selon lesdites projections du FMI. Toutefois, une reprise économique est attendue en 2021 dans les pays développés avec une croissance projetée à 3,9%. La dette publique des pays riches devrait croître fortement, passant de 105,2% du PIB en 2019 à 131,2% du PIB en 2020, pour se stabiliser à 132,3% du PIB en 2021. Dans ces pays, l'inflation devrait être faible pour se situer à 0,8%.

Aux Etats-Unis, l'année 2020 devrait être marquée par une contraction du PIB de 4,3%, tandis qu'en 2021, le taux de croissance devrait se situer à 3,1%. Pour ce qui est de la dette publique, elle devra s'inscrire dans la tendance mondiale en 2020 et 2021 pour s'établir respectivement à près de 141,4% du PIB (soit une augmentation de 32 points en glissement annuel) et 146,1% du PIB. S'agissant du taux

d'inflation, le FMI estime qu'il sera faible dans le pays en 2020 et se chiffrera à 1,5%.

Dans la zone Euro, en ce qui concerne la croissance, la Commission Européenne dans ses prévisions économiques de printemps, anticipe une chute du PIB de 7,7%, tandis que le FMI prévoit une croissance se situant à -8,3% sur la même période. Un rebond de l'économie y est néanmoins attendu en 2021 avec une croissance évaluée à 5,2%. Selon les projections du FMI, la dette publique devrait grimper de 21 points en 2020 pour représenter 105,1% du PIB.

Dans les pays émergents, le FMI prévoit une récession économique de 1,7% en 2020 et projette un rebond de 6% en 2021. Leur dette publique est évaluée à 63,1% du PIB, soit une augmentation de 10,7 points en glissement annuel, tandis que l'inflation y est de 5%. La Chine devrait néanmoins connaître une croissance positive de 1,9% en 2020 et de 8,2% en 2021, expliquée par un solide plan d'investissement public et des exportations étonnamment résilientes. L'inflation chinoise évaluée à 2,9% en 2020 devrait être stable en glissement annuel.

En Afrique Subsaharienne, la Covid-19 a plongé la plupart des économies dans la récession, selon le FMI, le PIB devrait se contracter de 3% en 2020 avec un rebond de 3,1% prévu en 2021.

Le Nigéria devrait connaître un recul de son activité économique de 4,3% en 2020, l'inflation devrait y être forte avec un taux d'inflation en 2020 évalué à 12,9% et le poids de la dette publique sur le PIB est évalué en 2020 à 36,5%, soit une augmentation de 7,4 points du fait principalement de la baisse des cours du pétrole qui est son principal produit d'exportation.

En zone CEMAC, le FMI projette un taux de croissance de -3,73% pour la sous-région en 2020 et une reprise économique en 2021 avec un taux de croissance estimé à 2,98%. L'inflation devrait rester maîtrisée à moins de 3% en 2020 et 2021.

II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques

II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise

Les dernières prévisions de croissance de l'économie camerounaise tablent sur une contraction de l'activité économique de 2,6% en 2020, contre une hausse de 3,7% enregistrée en 2019. Cette révision intervient dans un contexte de poursuite de la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie de la COVID 19, dont les effets négatifs se traduisent par la baisse de la demande (tant étrangère que locale) et des répercussions sur tous les comptes macroéconomiques.

Les recettes totales et dons mobilisés au 31 septembre 2020, sont estimés à environ 2 330 milliards de FCFA, contre 2 951 milliards de FCFA projetés dans la Loi de Finances Rectificative, soit un taux de réalisation de 78,9%. Les dépenses totales exécutées sont évaluées à 3 200 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution estimé à 67,9%.

En ce qui concerne la balance des paiements, le déficit du compte courant, devrait rester déficitaire en 2020, en liaison avec l'accroissement des importations nécessaires pour la réalisation des projets de la CAN et du CHAN, ainsi que des projets d'envergure tels

que le projet NACHTIGAL. Quant aux exportations, elles devraient connaître un recul en 2020 du fait des mesures de restrictions liées à la pandémie après les bonnes performances observées en 2018 et 2019. En 2020, tenant compte des appuis budgétaires obtenus pour la lutte contre la pandémie, ainsi que dans le cadre du PEF, il est projeté un solde global excédentaire. Pour 2021 et 2022, le déficit devrait se réduire, avec la reprise attendue après la pandémie.

La situation monétaire à fin juin 2020 confirme les tendances de croissance de la masse monétaire, tirée par les créances nettes sur l'Etat qui connaissent une hausse en glissement mensuel de 114%. Les avoirs extérieurs nets quant à eux continuent d'observer une progression, du fait des appuis budgétaires, en dépit de la baisse des recettes d'exportation liée à la pandémie. Par contre, le taux de progression des crédits au secteur privé non financier est en légère diminution de 1,1%, en liaison avec la baisse de l'activité observée.

L'inflation se situe à 2,5%, en dessous du seuil de convergence communautaire de 3%.

II. 2.2. Perspectives macroéconomiques 2021-2023

A partir de 2021, l'environnement macroéconomique national devrait à nouveau s'inscrire dans une dynamique favorable du fait notamment d'un retour progressif à la normale de la situation économique tant sur le plan local que chez les principaux partenaires commerciaux du Cameroun. Ainsi, le taux de croissance du PIB sur la période 2021-2023 devrait se situer en moyenne à 4,0%, dont près de 4% pour le PIB non pétrolier.

Au niveau sectoriel, le secteur primaire devrait avoir une contribution de 0,6 point de croissance du PIB avec une croissance de 4,1% en moyenne. Outre la reprise de la demande, l'activité dans ce secteur bénéficiera des appuis pour la relance du secteur productif dans le cadre du fonds Covid-19. Ces appuis devront notamment permettre de renforcer les

mesures visant à : (i) améliorer la production et le rendement des cultures vivrières ; (ii) accroître l'utilisation de la matière première locale par les agro-industries. Par ailleurs, la poursuite des appuis en direction des aquaculteurs, notamment la facilitation de l'accès aux alevins et aux aliments ainsi que, l'empoissonnement des barrages hydroélectriques devrait soutenir l'activité d'élevage et de pêche.

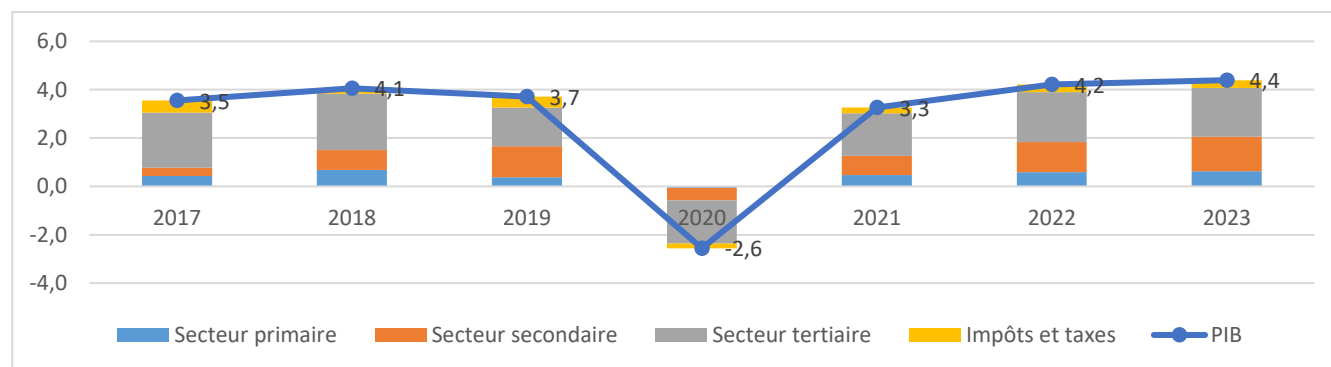
Bénéficiant : (i) de l'accroissement de l'offre d'énergie avec l'entrée en service des barrages et la construction/ réhabilitation des lignes de transport, (ii) des appuis multiformes dans le cadre du fonds de relance post-covid-19 ; (iii) du renforcement de la politique d'import-substitution ; (iv) des effets induits de la tenue de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de

football, les industries manufacturières devraient enregistrer un regain au cours de la période 2021-2023. Par ailleurs, le fonctionnement en plein régime de la nouvelle plate-forme offshore de gaz naturel qui devrait compenser partiellement la baisse de la production pétrolière. Ainsi, le secteur secondaire devrait enregistrer sur la période une croissance moyenne de 4,3% et contribuer pour 1,2 point au taux de croissance du PIB.

Soutenue par le dynamisme des deux secteurs primaire et secondaire, l'activité dans le secteur tertiaire devrait avoir une

contribution de 1,9 point à la croissance du PIB sur la période pour une croissance de 3,7% en moyenne. Ces évolutions devraient être également portées par : (i) l'accélération des activités de transport, notamment au port en eau profonde de Kribi, (ii) la poursuite de la diversification des services numériques et de télécommunications ainsi que celle des services financiers (banques spécialisées, mobile money), (iii) les effets induits de l'organisation des compétitions sportives, particulièrement le CHAN 2021 et la CAN 2022.

Graphique 1 : Contribution à la croissance du PIB



Source : MINEPAT/DGEPIP/CNDP

La maîtrise de l'inflation devrait se poursuivre pour la maintenir en deçà du seuil communautaire de la CEMAC de 3%, en liaison notamment avec l'amélioration de l'offre locale en produits de grande consommation d'une part, et la mise en œuvre des mesures visant à limiter les spéculations sur les prix, ainsi que celles favorisant le retour au calme des zones en crise d'autre part.

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire devrait s'améliorer tout en demeurant déficitaire, pour se situer à près de -2,1% du PIB en 2023 contre -4,5% en 2020 et -3% en 2021. Cette évolution résulterait principalement d'une amélioration du niveau de mobilisation des recettes internes. En effet, le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB devrait passer de 12,9% en 2021 pour se situer

à près de 13,3% en 2023. Par ailleurs, la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses courantes (le solde net de gestion primaire¹ devrait se situer à 4,7% du PIB contre 4,3% sur la période 2018-2020) et d'optimisation des choix dans les dépenses en capital devraient permettre une meilleure maîtrise des dépenses de l'Etat.

Au niveau du secteur extérieur, le renforcement de la politique d'import-substitution sur les produits de grande consommation (riz, poisson, textile, produits pétroliers, etc.) devrait permettre de réduire le déficit du compte courant pour se situer autour de 3% du PIB en moyenne au cours de la période 2021-2023, malgré l'accélération de la mise en œuvre de l'APE.

¹ Recettes totales moins les charges primaires

Tableau 2: Indicateurs clés de l'économie Camerounaise -

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Economie réelle (en milliards)							
PIB à prix courant	20,328.4	21,492.5	22,854.8	22,279.7	23,257.1	24,594.9	26,053.1
PIB Pétrolier et Gazier	718.3	1,000.0	1,064.1	702.2	750.5	786.4	830.2
PIB non pétrolier et Gazier	19,610.0	20,492.6	21,790.7	21,577.5	22,506.6	23,808.5	25,222.8
PIB à prix constant	15,629.0	16,263.9	16,869.0	16,437.6	16,975.0	17,690.5	18,468.1
PIB Pétrolier et Gazier	845.6	822.9	893.2	860.2	868.8	880.9	902.1
PIB non pétrolier et Gazier	14,783.4	15,441.0	15,975.8	15,577.5	16,106.2	16,809.5	17,566.0
Croissance annuelle (en %)							
PIB à prix constant	3.5	4.1	3.7	-2.6	3.3	4.2	4.4
PIB Pétrolier et Gazier	-16.4	-2.7	8.5	-3.7	1	1.4	2.4
PIB non pétrolier et Gazier	5	4.4	3.5	-2.5	3.4	4.4	4.5
Secteur Primaire	3.2	5.1	2.8	-0.5	3.4	4.3	4.6
Secteur Secondaire	1.3	3.1	4.9	-1.9	3	4.7	5.3
Secteur Secondaire hors ind. Ext.	7.1	4.6	4.1	-1.5	3.5	5.5	6
Secteur Tertiaire	4.3	4.4	3	-3.4	3.4	4	3.9
Croissance des Prix (en %)							
Déflateur du PIB	1.5	1.7	2.6	0	1.1	1.5	1.5
Prix à la consommation (moyenne annu	0.6	1.6	2.6	1.5	2	2	1.6
Prix des exportations	3.1	7.4	6	-14.6	-1.3	1.1	0.8
Prix des importations	-0.3	2.5	0	-8.1	1.4	1.3	0
Termes de l'échange	3.4	4.9	6	-6.5	-2.7	-0.2	0.8
Demande (en % du PIB)							
Consommation	81.1	81.6	81.8	80.8	81	80.7	80.4
Privée	70	70.5	71	70.4	70.7	70.8	70.9
Publique	11.1	11.1	10.9	10.4	10.3	9.8	9.5
Investissement	23	22.8	22.6	24.1	24.8	25.2	25.7
Privée	18.6	18.8	18.5	20.1	20.8	21.4	21.9
Publique	4.4	4	4	4	4	3.7	3.7
Variation des stocks	0	0	0	0	0	0	0
Exportations B&S	18.6	19.3	20.2	17.8	17.4	17.3	17.1
pétrole et gaz	3.9	4	5.5	3.7	3.8	3.7	3.7
Importations B&S	22.6	23.7	24.7	22.8	23.1	23.1	23.2
Tofe (en % du PIB)							
Recettes hors Dons	15	16.4	15.7	12.9	14.4	14.2	14.6
pétrolières et Gaz	1.9	2.3	2.6	1.2	1.3	1.1	1.1
Dépenses	18.8	18.9	19.3	17.4	17.4	16.9	16.7
courantes	10.7	11.5	12.5	11	10.9	10.8	10.5
en capital	8.1	6.9	6.6	6.4	6.5	6.1	6.2
Solde Primaire	-2.9	-1.6	-2.6	-3.6	-1.9	-1.6	-1.1
Solde global, base ordonnancements	-3.8	-2.5	-3.6	-4.5	-3	-2.7	-2.1
Solde global, base caisse	-4	-3.5	-4.4	-4.8	-3.3	-3	-2.4
Secteur Extérieur							
(En % du PIB)							
Balance commerciale	-0.6	-1.4	-0.9	-0.9	-1.1	-1.2	-1.2
Exportations f à b	13.2	13.4	13.8	12.5	12.5	12.4	12.4
Importations f à b	-13.7	-14.8	-14.7	-13.3	-13.6	-13.6	-13.7
Solde des Transactions courantes	-2.7	-3.6	-3.1	-2.7	-3	-3	-3.2
Réserves internationales brutes (en mil	2,758.1	2,600.3	2,454.2	2,258.7	2,246.5	2,207.3	2,232.6
(Variation en %)							
Situation Monétaire (variation en %)							
Crédit intérieur	3.4	21.6	7.1	-13	7.1	8.6	10.2
Crédit à l'économie	2.7	12.1	0.2	-18.1	8.2	9.9	12
Monnaies au sens large (M2)	5.9	14.4	7.2	-3.3	4.4	5.8	5.9
Vitesse de la circulation (PIB/M2)	4.6	4.3	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3
Avoirs Extérieurs Nets (en milliards)	1,970.1	2,072.7	2,361.2	2,556.7	2,568.9	2,608.1	2,582.8

Source : MINFI/MINEPAT/CNDP

CHAPITRE III : EVOLUTION RECENTE DE LA DETTE PUBLIQUE – EVALUATION DE LA STRATEGIE 2020

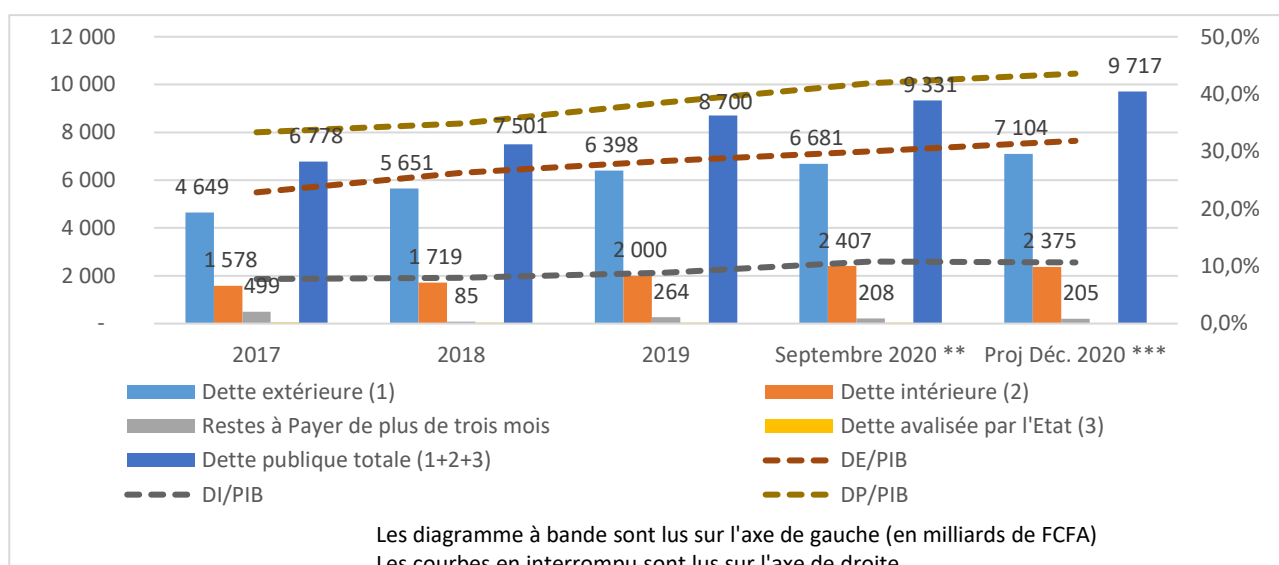
III.1. Evolution récente de la dette publique

III.1.1. Encours de la dette publique 2017 – 2020

L'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à fin 2020 à 9 717 milliards de FCFA (y compris les Restes à Payer de plus de trois mois) et représente 43,6% du PIB. Il est en augmentation de 11,7% en valeur nominale et 5,0 points de pourcentage du PIB en valeur relative, par rapport à fin 2019. Entre 2017 et 2020, il a crû de 43,3% en valeur nominale et de 10,2 points de pourcentage du

PIB en valeur relative. Cet accroissement s'explique principalement par la mobilisation des financements (extérieurs et intérieurs) pour la réalisation de divers projets inscrits dans la première phase du DSCE, ainsi que les tirages sur les appuis budgétaires obtenus dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) signé avec le FMI en juin 2017 (environ 1 172,3 milliards de FCFA).

Graphique 2 : Evolution récente de la dette



Source: CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

A fin 2020, cet encours est composé de 73,3% de dette extérieure, 26,6% de dette intérieure, et 0,3% de dette avalisée.

La dette extérieure est dominée par la dette bilatérale (44%) et notamment par les emprunts auprès d'Eximbank Chine, qui représentent plus de 60% de l'encours. La dette multilatérale (42% de la dette extérieure) a été principalement contractée auprès de la Banque Mondiale, et de la Banque Africaine de Développement. Les emprunts commerciaux (14% de la dette extérieure) sont dominés à plus de 45% par l'Eurobond de 450 milliards de FCFA levé en 2015 sur le marché international.

Bien que la part des titres publics continue d'augmenter, la dette intérieure reste dominée par les emprunts directs (50,6%), constitués principalement d'emprunt consolidé auprès de la BEAC (dont l'encours s'élève à 577 milliards de FCFA), d'emprunts auprès des banques commerciales locales et de la dette titrisée. L'encours des titres publics s'accroît, en lien avec l'augmentation depuis 2019 du volume des OTA à moyen et long termes émis par l'Etat. Il convient de préciser que les Restes à Payer à fin 2020 sont estimés à 312 milliards de FCFA, dont 205 milliards de FCFA de plus de 3 mois.

III.1.2. Décaissements 2017– 2020

Entre 2017 et 2019, les tirages effectués sont estimés à 4 465 milliards de FCFA, dont 938 milliards de FCFA d'appuis budgétaires et 1 110 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs. Ces fonds ont été tirés à concurrence de 75,1% auprès des bailleurs de fonds extérieurs et 24,9% auprès des créanciers résidents. Pour l'année 2020, selon les prévisions, le montant des décaissements est évalué à 1 824 milliards

de FCFA, dont 382 milliards de FCFA d'appuis budgétaires.

Projetés à fin 2020, les décaissements extérieurs de 2020 sont évalués à 1 121 milliards de FCFA, dont environ 382 milliards de FCFA d'appuis budgétaires, et les emprunts intérieurs à 703 milliards de FCFA, dont 348 milliards de FCFA d'OTA.

Tableau 3 : Décaissements de la dette publique 2017- 2021 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2017	2018	2019	Janv - Sept 2020 **	Jan - Dec. 2020 ***
Décaissements de la dette extérieure					
Multilatéraux	718	544	369	484	780
<i>dont appui budgétaire PEF</i>	<i>275</i>	<i>304</i>	<i>163</i>	<i>98</i>	<i>98</i>
<i>dont appui budgétaire COVID - 19</i>				<i>194</i>	<i>284</i>
Bilatéraux	345	341	514	122	283
<i>dont appui budgétaire France</i>	<i>66</i>	<i>66</i>	<i>66</i>	-	-
Commerciaux	49	253	222	29	58
Total Dette Extérieure	1 112	1 138	1 105	635	1 121
<i>Dont appuis budgétaires</i>	<i>340</i>	<i>369</i>	<i>228</i>	<i>292</i>	<i>382</i>
Décaissements de la dette intérieure					
Type de créancier	2017	2018	2019	Janv - Sept 2020 **	Total 2020 ***
BTA (Encours fin de période)	85	102	196	254	210
Emissions	173	287	403	346	406
Remboursement	187	270	309	298	393
Emissions nettes	-13	17	94	48	14
OT /OTA	130	200	240	248	348
Emprunts bancaires	124	8	25	146	146
PLANUT	55	8	25	100	100
ECOBANK			25	35	35
BGFI	15	8			-
Banque Atlantique Cameroun	40			65	65
CAN	49			-	-
Autres dettes structurées (cession de créances ENEO)	21			46	46
Syndic BGFI (SONARA)				-	-
Total Dette Intérieure	339	310	461	648	703
Total Général	1 451	1 448	1 566	1 283	1 824
<i>Dont appuis budgétaires</i>	<i>340</i>	<i>369</i>	<i>228</i>	<i>292</i>	<i>382</i>

Source: CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

III.1.3. Service de la dette publique 2017– 2020

En 2020, le service de la dette (hors Restes à Payer et remboursement des crédits TVA ainsi que l'allègement du service de la dette dans le cadre de l'initiative du G20) est projeté à près 888 milliards de FCFA, dont 77,2% en principal

et 22,8% en intérêts. Les allègements potentiels sont estimés à environ 120 milliards de FCFA.

L'évolution du service de la dette publique est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Service de la dette publique hors Restes à Payer- Remboursement des crédits TVA- Allègement du service de la dette (en milliards de FCFA)

ANNEES	2017	2018	2019	Janv-Sept 2020 **	Janv-Déc 2020 (LFR) ***
Dette extérieure	269,6	389,0	520,2	294,8	492,0
Intérêts – DE	135,2	152,8	177,8	104,0	152,4
Principal – DE	134,4	236,2	342,4	190,8	339,6
2-Dette publique intérieure					
Dette intérieure (hors RAP)	230,3	212,5	198,1	86,6	395,7
Intérêts – DI	30,2	33,0	43,5	23,0	49,9
Principal – DI	200,2	179,5	154,6	63,7	345,8
3-Dette publique totale (1) +(2)					
Service Total	499,9	601,5	718,3	381,5	887,7
Intérêts – DP	165,4	185,8	221,3	127,0	202,3
Principal – DP	334,6	415,7	497,0	254,5	685,4

Source: CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

III.1.4. Nouveaux engagements contractés sur la période 2017– 2020

Les engagements contractés par l'Etat de 2017 à 2019, ont porté sur un montant global de 3 429 milliards de FCFA, dont 68,8% de conventions de dette extérieure (dette libellée en devises), et 31,2% de conventions de dette intérieure (dette libellée en FCFA), dont 89,2% des titres publics.

A fin septembre 2020, ces engagements sont estimés à 974 milliards de FCFA, dont 421 milliards de FCFA pour la dette extérieure, sur 650 milliards de FCFA prévus par la Loi de Finances.

Le tableau ci-après présente ces engagements par catégorie de bailleurs de fonds.

Tableau 5 Engagements pluriannuels de 2017 à 2020 (en milliards de FCFA)

Type de Créancier	2017	2018	2019	Janv. - Sept 2020 **	Estimations 2020 **
Engagements extérieurs					
Multilatéraux	644	114	234	348	491
Bilatéraux	214	59	7	9	12
Commerciaux	664	264	160	64	89
Total engagements extérieurs	1 522	437	401	421	592
Engagements intérieurs					
Titres publics	215	302	436	472	527
BTA (Encours fin de période)	85	102	196	254	210
OT/OTA	130	200	240	218	318
Emprunts directs	70	21	25	81	81
Total engagements intérieurs	285	323	461	553	608
Total général	1 806	760	863	974	1 200

Source : CAA/CNDP * Données provisoires** Estimations au 30 septembre 2020

III.1.5. Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements

Projetés au 31 décembre 2020 à 3 246 milliards de FCFA, les SEND's sur prêts extérieurs (hors appuis budgétaires) constituent une part importante du portefeuille de la dette publique.

Tel que présenté dans le tableau ci-après, le profil indicatif des décaissements découlant des conventions signées prévoit l'extinction de ces soldes d'ici 2025.

Tableau 6: Profil indicatif des décaissements extérieurs sur la base des termes initiaux des conventions signées (en milliards de FCFA)

Instruments de dette		SEND's projetés au 31/12/ 2020 *	Projection des décaissements				
			2021	2022	2023	2024	2025
USD_1	ADF_Fixed	108 457	57 447	27 957	23 053	-	-
USD_2	Concessionel_DTS	786 184	198 972	194 914	194 572	129 917	67 808
EUR_3	Concessionel_EUR	487 188	112 942	112 942	111 909	108 295	41 100
USD_4	Concessionel_USD	173 917	52 707	40 020	35 588	28 158	17 444
EUR_5	Semi-Concessionel_EUR_F	130 918	59 458	37 734	31 529	2 197	-
EUR_6	Semi-Concessionel_EUR_V	153 317	41 792	41 240	38 434	31 851	-
USD_7	Semi-Concessionel_USD_F	542 564	142 878	139 241	137 988	101 800	20 657
USD_8	Semi-Concessionel_USD_V	194 017	65 286	60 498	58 104	7 939	2 189
EUR_9	Commercial_EUR_F	2 757	789	656	656	656	-
EUR_10	Commercial_EUR_V	294 098	133 607	71 184	56 278	33 029	-
USD_11	Commercial_USD_F	4 311	4 311	-	-	-	-
USD_12	Commercial_USD_V	206 606	41 321	41 321	41 321	41 321	41 321
EUR_14	Prêts complémentaires ECAs et ITFC	92 743	21 050	21 050	18 893	18 893	12 857
XAF_19	Emprunt Direct (BDEAC)	68 575	18 511	18 511	15 776	15 776	-
Grand Total		3 245 652	951 073	805 069	761 901	519 834	203 375

Source : CAA/CNDP * Estimations au 30 septembre 2020

III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation au 30 septembre 2020

Le cadrage macroéconomique défini pour la période 2020-2022 prévoyait un besoin d'endettement de l'Etat d'environ 3 440 milliards de FCFA, dont 1 217 milliards de FCFA à couvrir en 2020. Suivant la Loi de Finances Rectificative 2020, pour tenir compte des conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur le budget de l'Etat, le besoin d'endettement a été révisé à 1 793 milliards de FCFA. Ce besoin devait être couvert à hauteur de (i) 655 milliards de FCFA par les emprunts extérieurs (hors appuis budgétaires sous forme

de prêt) ; (ii) 420 milliards de FCFA d'émissions de titres publics et (iii) 501 milliards de FCFA par les appuis budgétaires attendus dans le cadre de la FEC, du FMI, de la Banque mondiale, de la BAD et de l'AFD.

Afin d'atteindre la composition optimale du portefeuille de la dette publique de 77% de dette extérieure et 23% de dette intérieure en 2022, la stratégie d'endettement implémentée en 2020 visait une composition de 74,2% de dette extérieure et 25,8% de dette intérieure.

Tableau 7 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2020-2022 en termes de décaissements extérieurs par instrument de dette(en milliards de FCFA)

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Différé (an)	Concessionnalité	Loi de Finances (milliards de FCFA)	Loi de Finances Rectificative (milliards de FCFA)	Exécution au 30 Septembre 2020	Exécution au 31 décembre 2020	Taux d'exécution au 31 décembre 2020
Dollar américain	USD_1	Fixe	40	10	Concessionnelle	83,6	71,4	61,4	132,3	185,4%
Euro	EUR_2	Fixe	30	7	Concessionnelle	139,6	119,2	54,2	116,9	98,0%
Dollar américain	USD_3	Fixe	25	7	Concessionnelle	253,1	216,2	43,3	93,4	43,2%
Euro	EUR_4	Fixe	25	5	Non concessionnel	80,5	68,8	32,7	70,5	102,5%
Dollar américain	USD_5	variable	15	5	Non concessionnel	100,5	85,8	103,5	223,1	260,1%
Euro	EUR_6	Variable	12	3	Non concessionnel	94,3	80,6	19,6	42,3	52,5%
Euro	EUR_14	variable	4	0,5	Non concessionnel	15,3	13,1	28,1	60,6	462,5%
Total						767,0	655,0	342,9	739,1	112,8%

Source : CNDP

Tenant compte des appels de fonds émis à fin septembre 2020 et de la volonté d'absorber l'essentiel de ces ressources au cours des 3 derniers mois de l'année 2020, le taux d'exécution des décaissements à fin décembre 2020 est estimé à 113%. En comparaison aux instruments définis par la SEMT 2020-2022, les taux d'exécution des décaissements projetés à fin décembre 2020 présentent des dépassements significatifs, pour ce qui est de l'utilisation des instruments EUR_14 (463%), USD_5 (260%), USD_1 (185%), dont les caractéristiques sont détaillées dans l'encadré de la page 27. Ces dépassements s'expliquent principalement par

l'accélération des décaissements sur certains projets pour lesquels les éléments de blocage ont été levés.

En termes de décaissements intérieurs, l'évaluation au 31 décembre 2020 montre que certains montants par instrument sont en dépassement, notamment les émissions des titres de courts termes (taux d'exécution : 209,7%) et la consommation sur emprunts bancaires (taux d'exécution : 182,2%).

Le tableau ci-après décrit la répartition des instruments de mobilisation des ressources intérieures en 2020.

Tableau 8 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2020-2022 en termes de décaissements intérieurs par instrument de dette (en milliards de FCFA)

Instrument de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)	Exécution au 30/09/20	Exécution au 31/12/20	Taux d'exécution 31/12/20
BTA (Encours fin de période)	Fixe	1	0	16,67%	100,0	254	210	209,7%
Emissions				346		406		
Remboursement				298		393		
Emissions nettes				48		14		
OTA/OT	Fixe	2-7	1-3	70,00%	420,0	218	318	75,6%
Emprunts bancaires	Fixe	10	3	13,33%	80,0	146	146	182,2%
Total				100%	600,0	618	673	112,2%

Source : CNDP

Quant aux nouveaux engagements extérieurs, l'Etat a signé au 30 septembre 2020, onze (11) conventions de financement pour un montant global d'environ 421,1 milliards de FCFA, dont 79,7 milliards de FCFA non concessionnels (par rapport au plafond fixé à 350 milliards de FCFA), et 314,8 milliards de FCFA de prêts concessionnels, pour un plafond de 300 milliards de FCFA.

L'utilisation des instruments de dette sur les neuf premiers mois de l'année montre une prédominance de l'instrument « USD3 » relatif aux prêts concessionnels, provenant des pays émergents et des institutions des pays de la coopération avec le monde islamique. Les dépassements observés sur les engagements concessionnels sont l'effet de la priorisation progressive de ce type d'engagement.

Tableau 9 : Engagements extérieurs signés en 2020 (à fin septembre 2020) en milliards de FCFA

Instrument de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Concessionnalité	Plafond fixé	Exécution au 30/09/20	Taux d'exécution	
Dollar américain	USD_1	Fixe	40	10	Concessionnel	65,1	-	0,0%
Dollar américain	USD_2	Fixe	30	7	Concessionnel	140,2	9,9	7,1%
Dollar américain	USD_3	Fixe	25	5	Concessionnel	94,7	304,9	321,9%
Sous-total concessionnel					300,0	314,8	104,9%	
Euro	EUR_4	Fixe	25	5	Non concessionnel	140,6	35,4	25,2%
Dollar américain	USD_5	variable	15	5	Non concessionnel	83,3	6,6	7,9%
Euro	EUR_6	Variable	12	3	Non concessionnel	95,5	-	0,0%
Euro	EUR_12	variable	4	0,5	Non concessionnel	30,6	64,3	210,4%
Sous-total non-concessionnel					350,0	106,3	30,4%	
Total					650,0	421,1	64,8%	

Source : CNDP

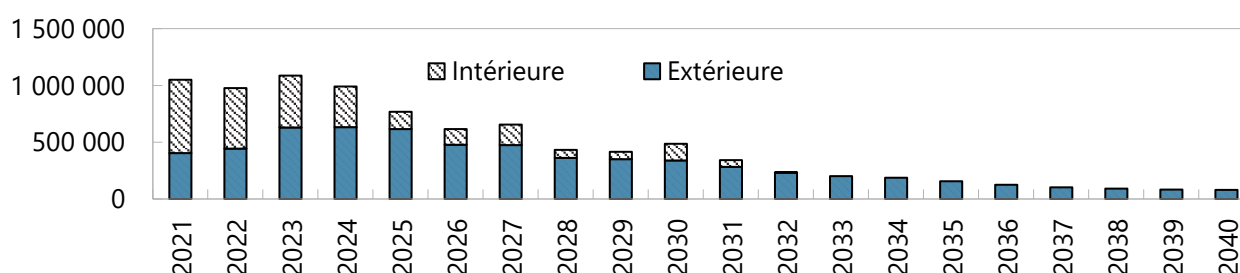
Le plafond des avals à accorder par l'Etat en 2020 fixé à 40 milliards de FCFA a un taux d'exécution nul.

III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, les indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique y compris les restes à payer de plus de 3 mois et autres engagements à court terme (Crédit TVA, autres dettes à court terme...), se présenteraient comme suit.

- Le ratio de dette publique est estimé à environ 45% du PIB. Cette proportion dénote de l'accélération du rythme d'endettement qui doit être maîtrisé, en s'assurant d'une part de la qualité de l'endettement, et d'autre part de la viabilité de la dette publique ;
- La composition projetée à fin 2020, de 71,7% de dette extérieure (dette libellée en devise étrangère) et 28,3% de dette intérieure (dette libellée en FCFA), partant d'une composition à fin 2019 de 77,8% de dette extérieure et 22,2% de dette intérieure, se rapprochant de l'objectif fixé pour 2022 à 74,2% de dette extérieure et 25,8% de dette intérieure ;
- Le risque de refinancement élevé quant à lui traduit une durée moyenne d'échéance du portefeuille de 7,3 ans sur la totalité de la dette publique, dont environ 8,9 ans pour le refinancement de la dette extérieure et 3,3 ans pour le refinancement de la dette intérieure ;
- L'exposition du portefeuille aux fluctuations de taux de change est relativement maîtrisée. Tenant compte de la parité fixe entre le FCFA et l'euro qui représente environ 27% du portefeuille, la part de la dette exposée effectivement aux fluctuations du taux de change est d'environ 44,7%. Ceci reste une proportion non négligeable qui pourrait faire augmenter le service de la dette en cas de dépréciation du franc CFA. D'où la nécessité de mitiger ce risque en privilégiant les prêts libellés en devise locale ou en euro ;
- La part de la dette à taux d'intérêt variable reste inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's), tel que prescrit dans la cible. Elle est évaluée à fin décembre 2020 à 15,3% ;
- Le taux d'intérêt moyen reste inférieur à 2,5%. En fin de période, ce taux n'excédera pas la limite fixée.

Graphique 3 : Profil de remboursement de la dette publique



Source : CNDP

A l'analyse du graphique ci-dessus, il ressort que le risque de refinancement est considérablement élevé sur la période 2021-2024, ce qui pourrait induire des pressions importantes sur la trésorerie de l'Etat, à court et moyen termes. Ce niveau élevé du risque de refinancement s'explique principalement par le

remboursement durant l'année prochaine de plus de 24% de la dette intérieure, y compris les BTA, les Restes à Payer et les crédits TVA. Aussi, le remboursement prévu en 2023, 2024 et 2025 de l'Eurobond constitue un risque de refinancement non négligeable

CHAPITRE IV : STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2021-2023 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2021

Le Débat d'Orientation Budgétaire, effectué en juillet 2020 entre le Gouvernement et les membres du Parlement a fixé les grandes lignes de la politique d'endettement à mener à moyen terme, dont l'un des principaux objectifs consistera à maintenir la dette publique viable, avec un niveau de risque de surendettement au

plus modéré. Pour y parvenir, et tenant compte des vulnérabilités observées sur le portefeuille de dette existante, un certain nombre de cibles a été fixé à l'horizon 2023, pour l'implémentation de la Stratégie d'endettement à moyen terme 2021-2023, tel que repris dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Cibles visées à fin 2023

<i>Indicateur</i>	<i>Cibles à fin 2023</i>
<i>Ratio de dette publique et à garantie publique PIB</i>	$\leq 50\%$
<i>Composition du portefeuille de dette : Dette extérieure / Dette intérieure</i>	76% / 24%
<i>Taux d'intérêt moyen du portefeuille</i>	$\leq 2,5\%$
<i>Part de dette intérieure à court terme</i>	$\leq 10\%$
<i>Part de dette à taux d'intérêt variable</i>	$\leq 20\%$
<i>Dette libellée en dollar US</i>	$\leq 25\%$
<i>Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique</i>	≥ 11 ans

La formulation des stratégies alternatives ainsi que le choix de la stratégie optimale à

implémenter tiennent compte de ces cibles fixées sur l'horizon défini.

IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'État sur la période 2021 - 2023

Conformément au cadrage budgétaire pour la période 2021-2023 arrêté dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2021, le budget de l'Etat serait équilibré en ressources et dépenses à 15 643 milliards de FCFA sur la période 2021-2023, dont 4 900 milliards de FCFA pour l'exercice 2021. Le besoin d'endettement de l'Etat qui en découle est estimé pour la période triennale, à environ 4 991 milliards de FCFA, dont 1 553 milliards de FCFA en 2021, soit 6,6% du PIB.

Ce besoin sera couvert à travers les emprunts extérieurs et intérieurs à mobiliser pour la

réalisation de divers projets inscrits dans le budget de l'Etat, et les appuis budgétaires à décaisser dans le cadre d'un éventuel Programme à conclure avec le FMI en 2021. Le montant global des appuis budgétaires sous forme de prêts à mobiliser sur la période, est évalué à environ 832 milliards de FCFA, dont 260 milliards de FCFA en 2021 représentant 1,1% du PIB.

Le tableau ci-après présente les différents agrégats pris en compte pour la détermination du besoin d'endettement annuel sur la période 2021-2023.

Tableau II : Détermination du besoin d'endettement 2021-2023

	2020		2021		2022		2023		Total	
	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB
Recettes internes	2 849	12.8%	3 350	14.3%	3 590	14.4%	3 914	14.8%	10 854	14.5%
Dépenses internes hors intérêts	3 675	16.5%	3 818	16.3%	3 956	15.8%	4 030	15.2%	11 803	15.8%
Solde primaire	- 827	-3.7%	- 468	-2.0%	- 366	-1.5%	- 116	-0.4%	- 949	-1.3%
Paiements des intérêts	202	0.9%	262	1.1%	282	1.1%	288	1.1%	833	1.1%
Dettes extérieures	152	0.7%	197	0.8%	217	0.9%	230	0.9%	644	0.9%
Dettes intérieures	50	0.2%	65	0.3%	65	0.3%	58	0.2%	189	0.3%
Amortissement de la dette	881	4.0%	892	3.8%	1 076	4.3%	1 206	4.6%	3 173	4.2%
Dettes extérieures	340	1.5%	394	1.7%	473	1.9%	669	2.5%	1 536	2.1%
Dettes intérieures	542	2.4%	498	2.1%	603	2.4%	537	2.0%	1 637	2.2%
dont remboursement BTA	196	0.9%	210	0.9%	210	0.8%	210	0.8%	629	0.8%
Remboursement crédits TVA	72	0.3%	72	0.3%	72	0.3%	72	0.3%	216	0.3%
Restes à payer/arriérés intérieurs	72	0.3%	67	0.3%	65	0.3%	115	0.4%	247	0.3%
Besoin de financement de l'Etat	- 2 055	-9.2%	- 1 760	-7.5%	- 1 861	-7.5%	- 1 796	-6.8%	- 5 418	-7.2%
Don	161	0.7%	107	0.5%	107	0.4%	113	0.4%	327	0.4%
dont appui budgétaire UE	16	0.1%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Allègement dette G20 (DSSI)	118	0.5%	100	0.4%	-	0.0%	-	0.0%	100	0.1%
Financement par BTA	14	0.1%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Besoin d'endettement	-1 789.5	-8.0%	- 1 553	-6.6%	- 1 754	-7.0%	- 1 683	-6.4%	- 4 991	-6.7%
Total financements (Ext+Int)	1 789.5	8.0%	1 553	6.6%	1 754	7.0%	1 683	6.4%	4 991	6.7%
Emprunts extérieurs	1 079.8	4.8%	964	4.1%	1 065	4.3%	1 044	3.9%	3 072	4.1%
Prêts projets	655.0	2.9%	703	3.0%	744	3.0%	793	3.0%	2 240	3.0%
Appuis budgétaire sous forme de prêt	424.8	1.9%	260	1.1%	321	1.3%	251	0.9%	832	1.1%
Emprunts intérieurs	709.7	3.2%	590	2.5%	690	2.8%	640	2.4%	1 919	2.6%
BTA - Emissions / Encours de fin de période	209.7	0.9%	210	0.9%	210	0.8%	210	0.8%	629	0.8%
Variation BTA	13.7	0.1%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
OT/OTA	420.0	1.9%	350	1.5%	450	1.8%	400	1.5%	1 200	1.6%
Financement bancaire	80.0	0.4%	30	0.1%	30	0.1%	30	0.1%	90	0.1%
PIB	22 301		23 448		24 965		26 432		74 845	

Source : CNDP

IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2021-2023 et pour l'année 2021

Les plafonds d'endettement visent à contrôler la vitesse et le rythme d'endettement, à veiller à la qualité de l'endettement par le choix des instruments adaptés aux projets en fonction de leurs rentabilités socio-économiques, et à maintenir la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques dans les court, moyen et long termes.

Ainsi, la fixation des limites d'endettement tient compte(i) des Très Hautes Orientations des Autorités de la CEMAC à privilégier les financements concessionnels ; (ii) des exigences des bailleurs de fonds ; (iii) des contraintes liées à la souscription du pays à l'initiative G20 de suspension temporaire du service de la dette ; (iv) des priorités du Gouvernement en termes de financements des projets urgents ainsi que la rationalisation des ressources en fonction des besoins réels et de la capacité d'absorption des ressources à

engager pour l'exécution des travaux pour chaque année.

Comme au cours des deux précédentes années, le plafond des nouveaux engagements extérieurs pour la période 2021-2023 est fixé à 1 950 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA en 2021.

Pour les nouveaux engagements intérieurs, le plafond est fixé sur la même période à 1 970 milliards de FCFA, dont 590 milliards de FCFA pour l'année 2021, y compris l'encours des BTA à fin 2021 de 210 milliards de FCFA.

Le plafond des avals (dette garantie) à accorder par l'Etat est fixé à 280 milliards de FCFA pour la période 2021-2023, dont 200 milliards de FCFA en 2021. Ce plafond tient compte des besoins nés des effets néfastes de la COVID-19 et la volonté du Gouvernement de soutenir les sociétés publiques requérantes.

IV.3. Présentation et analyse comparée des stratégies alternatives pour la période 2021-2023

Les stratégies alternatives formulées pour la période 2021-2023 se déclinent ainsi qu'il suit :

- ✓ **Stratégie 1 (S1)** – Plan de financement du TOFE 2021-23. Cette stratégie reproduit la répartition par source de financement envisagée dans le cadrage budgétaire. Les besoins de financement seront couverts selon un ratio de 62/38 pour les financements de source extérieure/intérieure, en 2021 et 61/39 en 2022 et 62/38 en 2023. Les financements extérieurs proviendraient en majorité des décaissements des SEND's projetés et des appuis budgétaires. S'agissant du financement intérieur, 33% seront mobilisés sous forme de BTA, 63% sous forme d'OTA et 5% sous forme d'emprunt direct auprès des banques locales et régionales.
- ✓ **Stratégie 2 (S2)** – L'orientation du financement intérieur vers les obligations du Trésor. La composition des emprunts extérieurs et intérieurs visée est de 62% extérieurs et 38% intérieurs en 2021, et 65/35 en 2022 et 2023, et la répartition entre les instruments de financement extérieur reste inchangée par rapport à la stratégie S1. Toutefois, cette stratégie vise à allonger les maturités des émissions intérieures. Les variations des BTA sont nulles et des emprunts directs sont maintenus à 5%, au profit des émissions d'obligations à moyen terme 65% en 2022.
- ✓ **Stratégie (S3)** – Emission d'un nouvel Eurobond en Euro en 2022 pour préfinancer le remboursement de
- l'Eurobond. Dans cette stratégie, la composition des financements extérieurs et intérieurs est de 62/38 en 2021, 76/34 en 2022 et 70% en 2023. Au cours de cette même année (2022), la ventilation entre les instruments de financement extérieur est également modifiée pour tenir compte de l'instrument de financement qui réplique les caractéristiques de l'Eurobond envisagé (montant d'émission équivalent à l'encours actuel, maturité 10 ans, remboursement à parts égales au cours des trois dernières années). La composition des emprunts intérieurs est la même que dans la stratégie S2.
- ✓ **Stratégie (S4)** – Remboursement partiel de l'Eurobond via une nouvelle émission d'Eurobond en 2023. Cette stratégie garde la même composition entre financements extérieurs et intérieurs que dans les stratégies S1, S2 et S3, sauf en 2022 et 2023 où la part du financement extérieur passe à 70% et 74%, respectivement. Au cours de cette même année, la ventilation entre instruments de financement extérieur est également modifiée pour tenir compte de l'instrument de financement qui réplique les caractéristiques de l'Eurobond envisagé (montant d'émission équivalent à 2/3 de l'encours actuel, maturité 10 ans, remboursement à parts égales au cours des trois dernières années). La composition des emprunts intérieurs est la même que dans les stratégies S2 et S3.

De l'analyse comparée des résultats de l'implémentation des différentes stratégies dans l'outil analytique SEMT, il ressort principalement les observations ci-après :

- Les stratégies S1 et S2 conduiront à terme à faire baisser le ratio dette sur PIB de son niveau estimé à fin 2020 de 45,0% (y compris dans l'encours de la dette, les Restes à Payer d'environ 312 milliards de FCFA et les remboursements des crédits TVA de 72 milliards de FCFA), à 44,5% ;
- S'agissant du risque de refinancement du portefeuille, les quatre stratégies contribueraient toutes à améliorer les indicateurs de risque y relatifs. En l'occurrence, la durée moyenne de maturité du portefeuille global passerait de 7,3 ans en fin 2020 à 8,3 ans à fin 2023 avec les stratégies S2 et S3 respectivement, contre 8,2 ans avec S1 et 8,4 ans avec S4 ;

- Quant au risque de taux d'intérêt, les stratégies S3 et S4 paraissent les plus favorables dans la mesure où elles permettent (i) d'améliorer la durée moyenne à refixer de 6,5 ans à fin 2020 à 7,1 ans à en 2023, (ii) et d'obtenir les ratios « Dette refixée durant l'année prochaine (% du total) » les plus faibles (24,1% et 25,9% respectivement) et les parts de la dette publique à taux d'intérêt fixe les plus élevées (82,5% et 81,7% respectivement), bien que détérioré par rapport à fin 2020.
- Le risque de change se détériorerait avec les quatre stratégies, mais avec une incidence plus importante pour la stratégie S3, les stratégies S1 et S2 étant les plus favorables.

Le tableau ci-après compare les caractéristiques de coûts et risques des différentes stratégies suivant divers scénarii de chocs :

Tableau 12 : Comparaison des 04 stratégies définies

Indicateurs de coût et de risque		2020	A fin 2023			
		Dette Existante	S1	S2	S3	S4
Dette nominale (% du PIB)		45.0	44.5	44.5	45.8	45.6
Valeur actualisée (% du PIB)		37.7	35.5	35.4	37.1	36.7
Paiement d'intérêt (% du PIB)		1.0	1.2	1.2	1.3	1.2
Coût de la dette (Taux d'intérêt moyen pondéré en %)		2.3	2.8	2.8	3.0	3.0
Risque de refinancement	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	10.7	9.7	9.1	8.7	8.8
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	4.8	4.3	4.1	4.0	4.0
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette extérieures, (ATM)	8.9	9.5	9.5	9.4	9.6
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette intérieure (ATM)	3.3	4.0	4.2	4.1	4.1
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette totale ATM	7.3	8.2	8.3	8.3	8.4
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	6.5	6.7	6.8	7.1	7.1
	Dette refixée durant l'année prochaine (% du total)	24.4	28.5	28.1	25.1	25.9
	Dette à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	84.7	80.1	79.8	82.5	81.7
	Bons de Trésor Assimilables (% du total)	2.1	1.3	0.7	0.5	0.6
FX risk	Dette en devises (% du total)	71.7	73.9	74.5	76.8	76.3
	Amortissement en devises au cours de l'année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	18.2	28.5	28.5	28.5	28.5

Source : CNDP

A la lecture des résultats des simulations et considérant les vulnérabilités identifiées du portefeuille, notamment le risque de refinancement et le risque de change, la Stratégie S2 semble être la plus optimale en termes d'arbitrage coûts et risques. Par ailleurs, cette stratégie serait réaliste au vue

des contraintes du marché et contribuerait également à l'atteinte de l'objectif de développement du marché domestique des titres publics, à l'allongement progressif des maturités et au développement du marché secondaire.

IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2021

Le besoin d'endettement de l'Etat pour l'année 2021 estimé à 1 553 milliards de FCFA sera couvert à hauteur de 62% par les emprunts extérieurs, soit 964 milliards de FCFA, dont 260 milliards de FCFA d'appuis budgétaires, et 38% par les emprunts intérieurs, soit 590 milliards de FCFA, dont 210 milliards de FCFA

de BTA (encours de fin de période) et 350 milliards de FCFA de titres publics à moyen et long termes. Cette stratégie porterait la part de la dette extérieure à fin 2021 à 74,1% contre 25,9% la part de la dette intérieure, partant d'une composition projetée à fin 2020 de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure.

IV.4.1. Endettement extérieur en 2021

IV.4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2021

Les décaissements sur financements extérieurs attendus en 2021 sont évalués à environ 964 milliards de FCFA, dont 260 milliards de FCFA des tirages sur appuis budgétaires (sous forme de prêts) et 703 milliards de FCFA des décaissements sur prêts projets, issus des conventions de financement déjà signées (SEND's).

Suivant le profil de décaissements des SEND's existants, ces ressources seront mobilisées à hauteur de 44% des financements concessionnels et 56% des prêts non concessionnels.

Tableau 13 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2021 : base décaissements

Instrument de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en millions de FCFA)
Financements extérieurs					
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	4,5%	32
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	15,6%	150
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	8,9%	85
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	4,2%	40
Sous-total concessionnel				31,9%	307
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	4,7%	45
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	3,3%	32
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	10,7%	103
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5,1%	50
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	0,1%	1
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	10,5%	101
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	0,3%	3
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	3,3%	31
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	1,7%	16
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	1,5%	14
Sous-total non-concessionnel				41,1%	396
Total Prêts projets				73,0%	703
Appuis budgétaires	EUR_3	Fixe	30	27,0%	260
Total endettements extérieurs				60,1%	964

Source : CNDP

IV.4.1.2. Fixation du plafond des nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2021

La politique de mobilisation de nouveaux financements en 2021 sera axée sur la sélection des projets ayant un caractère prioritaire et la signature de nouveaux prêts dont les termes et conditions permettront d'améliorer le profil de coûts et risques du portefeuille de la dette. Ainsi, la préférence sera accordée à la mobilisation des ressources concessionnelles. Pour ce qui est des ressources non concessionnelles, l'Etat s'assurera qu'elles soient orientées vers des projets viables du point de vue socio-économique, mais surtout financier. En effet, les projets devant être financés par des prêts non concessionnels doivent être assortis d'une étude de viabilité financière démontrant la capacité de

remboursement de la dette contractée et du mécanisme y afférent.

Le plafond d'endettement (base engagements) pour l'année 2021 est fixé à 650 milliards de FCFA, dont 300 milliards de FCFA à ne pas dépasser pour les emprunts non concessionnels. Un prêt est dit concessionnel, si son « élément don » est supérieur à 35%.

Toutefois, les nouveaux engagements à contracter en 2021, se feront dans le strict respect des limites d'endettement arrêtées dans le cadre du Programme avec le FMI.

Ces nouveaux engagements devront s'ajuster aux instruments de dette dont les termes indicatifs sont présentés ci-après :

Tableau 14 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2021 : base engagements (changements effectués en tenant compte de l'évaluation de la stratégie 2020)

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,0%	-
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	35,8%	233
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	10,3%	67
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	7,7%	50
Sous-total concessionnel					53,8%	350
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	9,2%	60
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	0,0%	-
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	2,0%	13
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	3,1%	20
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	5,2%	34
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	9,8%	64
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,0%	-
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	13,0%	85
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	0,5	3,8%	25
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,0%	-
Sous-total non-concessionnel					46,2%	300
Total					100,0%	650

Source : CNDP

Encadré : Description des instruments

USD 1 : Cet instrument regroupe principalement les prêts hautement concessionnels. Il s'agit notamment des prêts de maturité d'au moins 40 ans des guichets IDA et FAD et de la JICA.

SDR 2 : Cet instrument regroupe les prêts contractés auprès de l'IDA avant 2016, dont la maturité résiduelle restante est de 35 ans en moyenne et les prêts contractés après 2016 assorties des nouveaux termes et conditions de cette institution

EUR 3 : Cet instrument regroupe les prêts concessionnels contractés auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement et du Guichet BIRD de la Banque Mondiale. Il convient de rappeler que depuis le passage du Cameroun du statut de pays IDA au statut BLEND auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement en 2015, le Cameroun a la possibilité de mobiliser des ressources financières auprès des guichets BIRD et BAD. Ces financements, bien qu'ayant des conditions plus onéreuses que les prêts IDA et FAD, sont avantageux par rapport aux emprunts commerciaux. Ils offrent une plus grande flexibilité dans la gestion des risques de change et de taux.

USD 4 : Cet instrument est identique à l'instrument EUR 3, à l'exception de la devise.

EUR 5 : Cet instrument englobe les ressources provenant des partenaires bilatéraux et multilatéraux de type Aide Publique au Développement (APD), notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et l'Agence Française de Développement (AFD).

EUR 6 : Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de l'AFD.

USD 7 : Cet instrument comprend principalement les financements provenant des bilatéraux et multilatéraux, à l'instar de la Banque Islamique de Développement, le Fonds Spécial de l'OPEP, la Banque Arable pour le Développement Economique en Afrique, le Fonds Saoudien et les prêts préférentiels d'Eximbank Chine. Étant donné que le CNY est fortement corrélé au dollar américain, tous les prêts en CNY ayant une maturité moyenne de 20 ans sont assimilés à cet instrument.

USD 8 : Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de la Banque Islamique de Développement

EUR 9 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques de développements aux conditions commerciales (KPW-PIEX), à taux d'intérêt fixe, et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, etc.)

EUR 10 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques commerciales (Société Générale, Deutsche Bank, Raiffeisen Bank, Intesa San Paolo, etc.), à taux d'intérêt variable et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, EKN etc.).

USD 11 : Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales, à taux fixe, et garantis par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs (

USD 12 : Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales (Guichet Commercial d'Eximbank de Chine, ICBC, Bank of China, Eximbank Turquie, Citibank, Société Générale, Standard Chartered, etc.), à taux variable et garantis par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs (UKEF, Eximbank US, etc.).

EUR 14 : Cet instrument contient les emprunts octroyés par les banques commerciales étrangères à l'effet de financer la part du coût des projets n'étant pas couverte par le prêt garanti. Il convient de relever que les règles de l'OCDE limitent le montant pouvant être financé par les crédits acheteurs à 85% du coût du projet. Le reliquat peut être couvert soit par les ressources propres de l'Etat ou par le recours à un financement complémentaire ayant des conditionnalités repris dans cet instrument. Il renferme également les financements de court terme octroyé pour le financement des opérations de commerce extérieur de certaines sociétés stratégiques.

IV.4.2. Endettement intérieur en 2021

La couverture du besoin d'endettement d'un montant de 590 milliards de FCFA se fera à travers la mobilisation de (i) 210 milliards de FCFA de BTA correspondant à l'encours à fin 2021, soit une variation nulle de l'encours des BTA par rapport au stock de fin de période de l'année 2020, (ii) 350 milliards de FCFA des titres publics à moyen et long termes

(OT/OTA), et 30 milliards de FCFA des financements bancaires directs (banques locales).

Les termes indicatifs des instruments intérieurs à mobiliser en 2021 sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2021, base décaissement

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)
BTA	Fixe	1	0	35,6%	210
Emissions / Encours de fin de période					210
Remboursements					210
Variation BTA					0
OTA/OT	Fixe	2-10	1-3	59,4%	350
Emprunts bancaires	Fixe	10	3	5,1%	30
Total				100%	590

Source : CNDP

IV.4.3. Dette avalisée en 2021

Pour l'année 2021, le plafond des avals à accorder par l'Etat au profit de ses démembrements et des entreprises privées est fixé à 200 milliards de FCFA, **au titre des emprunts intérieurs.**

Ce plafond s'explique par la volonté gouvernementale de soutenir les sociétés publiques et privées à faire face aux effets néfastes de la COVID-19.

IV.5. Plan Annuel de Financement 2021

Le Plan Annuel de Financement 2021, visera (i) à solliciter l'allègement du service de la dette dans le cadre de l'initiative du G20 pour un montant de 100 milliards de FCFA correspondant aux échéances éligibles du 1^{er} semestre 2021, (ii) à mobiliser les dons pour un montant de 107 milliards de FCFA, (iii) à

recourir aux emprunts extérieurs pour un montant de 964 milliards de FCFA et 590 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs, dont 210 milliards de FCFA de BTA, encours de fin de période tel que détaillés dans le tableau ci-après :

Tableau 16 : Plan Annuel d'Endettement 2021

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en millions de FCFA)
Financements extérieurs						
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	4,5%	32
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	15,6%	150
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	8,9%	85
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	4,2%	40
Sous-total concessionnels					31,9%	307
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	4,7%	45
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	3,3%	32
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	10,7%	103
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	5,1%	50
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,1%	1
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	10,5%	101
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,3%	3
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	3,3%	31
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	0,5	1,7%	16
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	1,5%	14
Sous-total non-concessionnels					41,1%	396
Total Prêts projets					73,0%	703
Appuis budgétaires	EUR_3	Fixe	30	7	27,0%	260
Total endettements extérieurs					62,0%	964
Financements intérieurs						
Bons du Trésor	XAF_15					209,7
Emissions / Encours de fin de période		Fixe	1	0	35,6%	209,7
Remboursements						209,7
Emissions nettes						-
Obligations Trésor 3 ans	XAF_15	Fixe	3	2	8,5%	50,0
Obligations Trésor 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4	17,0%	100,0
Obligations Trésor 7 ans	XAF_17	Fixe	7	6	17,0%	100,0
Obligations Trésor 10 ans	XAF_18	Fixe	10	9	17,0%	100,0
Emprunts bancaires	XAF_19	Fixe	7	2	5,1%	30,0
Total endettements intérieurs					38,0%	590
Total besoin d'endettement 2021					100,0%	1 553

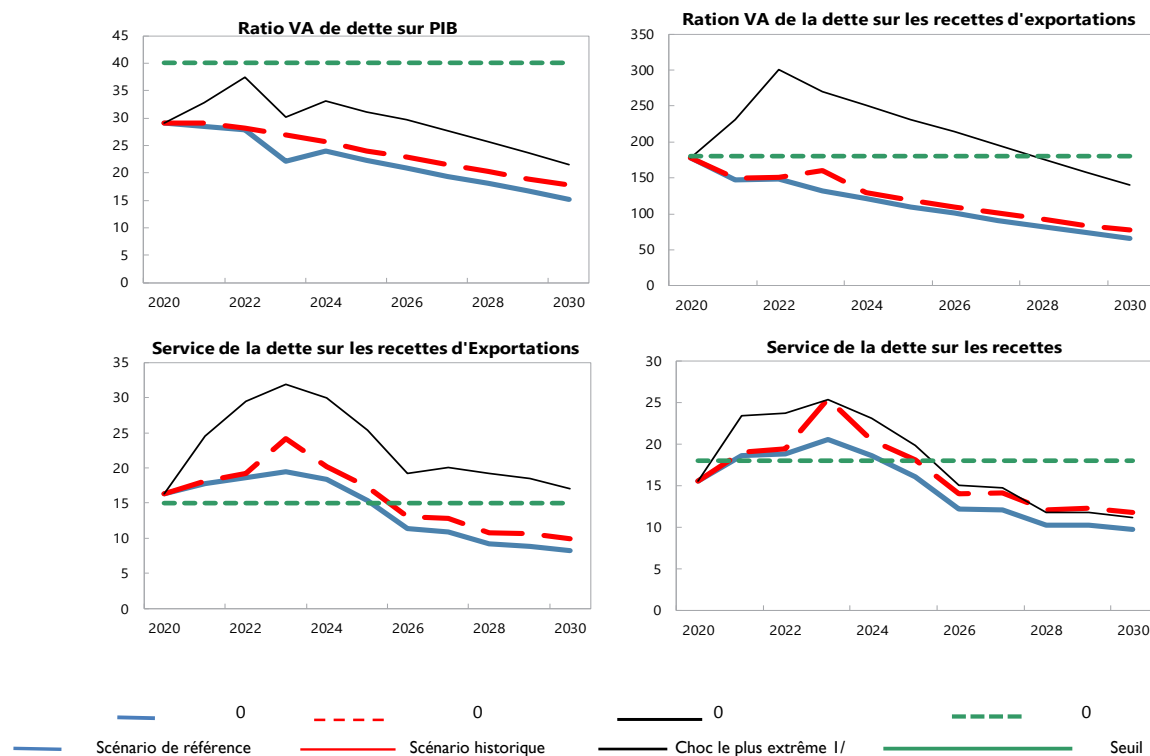
Source : CNDP:

IV.6. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2030

La stratégie d'endettement retenue maintient la dette publique viable à moyen et long termes avec un risque de surendettement qui reste élevé, du fait des dépassements des seuils observés dans le court terme sur les ratios de liquidité. Ces dépassements sont principalement expliqués par la prise en compte de la dette de la SONARA estimée à 780 milliards de FCFA, la concentration des remboursements de certaines dettes sur la

période 2022-2025 (eurobond, restructuration de la dette de la Chine, et initiative du G20 relative à la suspension du service de la dette dans le cadre de la lutte contre la COVID-19). Cette situation nécessite une attention particulière, notamment en raison de la vulnérabilité prononcée sur la capacité du Trésor Public dans le court terme à honorer ses engagements à bonne date.

Graphique 4 : Evolution des indicateurs d'endettement clés



// Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Pour y faire face, plusieurs mesures sont en cours d'implémentation, en vue d'améliorer les recettes budgétaires et les réserves d'exportations. Précisément pour la relance des exportations, il sera question de promouvoir la diversification des produits d'exportation de base et les industries de transformation locale des matières orientées

vers l'exportation (stratégie liée à la compétitivité des filières, stratégie d'import-substitution, stratégie de valorisation des exportations). En outre, sur le plan fiscal, les actions se poursuivent pour la recherche de niches fiscales, dont la suppression de certaines exonérations sur les produits à l'importation, et la défiscalisation des produits d'exportation.

CONCLUSION

La stratégie d'endettement à moyen terme 2021-2023 est élaborée dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, dont les conséquences sur l'économie mondiale ont amené les Gouvernements à adopter des mesures afin de relever les indicateurs de croissance et de bien-être des populations. Elle s'appuie sur une vision globale de la politique d'endettement 2023 qui vise à atteindre, sur la période de référence, une composition de 76% de dette extérieure (dette libellée en devise, dont 25% en Dollar US) et 24% de dette intérieure (dette libellée en FCFA).

Au Cameroun, le plan national de développement, pour la période 2020-2030, constitue la nouvelle boussole de l'Etat. Il fixe les grandes orientations pour la mise en place de conditions favorables à l'accumulation de la richesse et des modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays.

Le présent document s'inscrit en droite ligne avec ce plan, et tient compte des différentes contraintes liées aux programmes en cours, ainsi que des vulnérabilités du portefeuille de la dette actuelle. Il s'appuie également sur des hypothèses macroéconomiques réalistes.

Ainsi, partant d'un besoin d'endettement de 4991 milliards de FCFA pour la période de référence, l'Etat mobilisera 3 072 milliards de

FCFA auprès des partenaires extérieurs (dont 832 milliards de FCFA d'appuis budgétaires prêts) et 1 920 milliards de FCFA auprès des partenaires résidents (dont 1 829 milliards de FCFA par émission de titres publics). En déclinaison annuelle, il est attendu en 2021, environ 964 milliards de FCFA provenant des créanciers extérieurs (dont 260 milliards de FCFA d'appuis budgétaires sous forme de prêts) et 590 milliards de FCFA de ressources intérieures.

Aussi, le plafond des nouveaux engagements extérieurs pour la période 2021-2023 est fixé à 1 950 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA en 2021, y compris les emprunts non concessionnels plafonnés à 300 milliards de FCFA.

Le plafond des nouveaux engagements intérieurs sur la même période est fixé à 1 920 milliards de FCFA, dont 590 milliards de FCFA pour l'année 2021, y compris l'encours des BTA en fin de période (fin 2021) de 210 milliards de FCFA.

Le plafond des avals (dette garantie) à accorder par l'Etat est fixé à 280 milliards de FCFA pour la période 2021-2023, dont 200 milliards de FCFA en 2021 au titre d'emprunts intérieurs.

La mise en œuvre de la stratégie retenue résulterait des caractéristiques coûts et risques suivantes à fin 2023 :

- un ratio de dette/PIB estimé à 44,6% à fin 2023, contre 45,0% estimé à fin 2020 ;
- un coût de la dette minimisé à 2,8% ;
- un risque de refinancement atténué du fait de l'augmentation de la durée moyenne du portefeuille global qui passerait de 7,3 années en 2020 à 8,1 années en fin 2023 ;
- un risque de taux d'intérêt augmenté en raison de la diminution de la part de dette à taux d'intérêt fixe passant de 84,7% en 2020 à 80,3% en 2023 ;
- un risque de change qui augmenterait du fait de la hausse de la part de la dette libellée en devise de 71,7% à fin 2020 à 73,4% à fin 2023.

Les indicateurs des coûts et risques montrent que l'implémentation de cette stratégie permettra de maintenir la dette du Cameroun viable sur un horizon de dix ans, malgré le risque de surendettement qui demeure élevé, du fait des dépassements des ratios de liquidité de leurs seuils, dans le court terme (2021-

2025). Cette vulnérabilité appelle l'accélération de la mise en œuvre des mesures engagées par les autorités en vue d'améliorer la collecte des recettes budgétaires et de renforcer la capacité du pays à effectuer des exportations et à mobiliser les devises.

GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE

Adjudication : Technique utilisée dans le cadre de l'émission des Valeurs du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Elle consiste à mettre en concurrence les Spécialistes en Valeur du Trésor à la souscription des titres pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients.

Allègement de la dette : Remise de dette plus ou moins étendue et ne concernant généralement que les intérêts (sauf pour les pays les plus pauvres où le principal peut être annulé).

Appui budgétaire : modalité de mise en œuvre de l'aide au développement, qui consiste à apporter des aides aux Trésors des pays bénéficiaires. Ces aides permettent d'augmenter les ressources de l'Etat bénéficiaire pour exécuter selon ses propres procédures. Il est directement fourni aux gouvernements partenaires et s'intègre dans leurs propres systèmes d'allocation, de passation des marchés et de comptabilité.

Besoin de financement brut de l'Etat : lorsqu'au cours d'un exercice budgétaire donné, les recettes fiscales ne peuvent pas/ou peuvent tout juste couvrir l'ensemble des dépenses courantes et d'investissements annuels programmés par l'Etat, l'Etat connaît alors un besoin de financement, qui peut être couvert soit par les dons, l'allègement de dettes et/ou par l'endettement.

Bon du Trésor : le titre de créance émis par le Trésor public et dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

Cash-flow (ou flux de trésorerie) : Différence entre les encaissements (recettes) et les décaissements (dépenses) générés par l'activité d'une organisation.

Courbe de rendement de la dette : il s'agit d'une courbe qui présente les niveaux des taux d'intérêt de chaque instrument de dette en fonction de sa maturité. Cette courbe est en général ascendante pour refléter l'idée que plus la maturité d'un instrument de dette est longue, plus les bailleurs de fonds trouvent le placement dans cet instrument plus risqué, et donc le taux d'intérêt y relatif plus élevé en vue de rémunérer ce risque.

Coût : Le coût du service de la dette et le coût potentiel des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de financer ou de rembourser sa dette.

Collectivités territoriales décentralisées : les Régions, les Communautés urbaines, les Communes, ou toute autre entité de droit public à laquelle l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues.

Dettes publiques nettes : dette publique brute moins les actifs financiers correspondants aux instruments de dette.

Dette publique : (ou dette brute du secteur public), elle comprend tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités territoriales décentralisées, Administration de sécurité

sociale et Sociétés publiques) sous forme de dette, obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier un paiement ou des paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures. Parmi ces passifs, pourraient figurer non seulement ceux initialement contractés sous forme de dette, mais aussi le stock des impayés accumulés par le secteur public et les passifs découlant des impôts, des pénalités (notamment celles résultant des contrats commerciaux) ainsi que des décisions de justice au moment où elles sont prises.

Dettes intérieures : Ensemble des passifs contractuels de l'Etat dus aux créanciers résidents et souvent libellés en FCFA. Elle est composée à l'heure actuelle de la dette contractée par l'Etat auprès du système bancaire local et des opérateurs économiques résidents tels que les entreprises publiques et parapubliques, ainsi que des arriérés de paiements accumulés vis-à-vis de divers fournisseurs de l'Etat. On la regroupe en deux catégories que sont la dette intérieure structurée et la dette intérieure non structurée.

Don : le contrat par lequel une personne physique ou morale obtient de manière définitive et sans remboursement, l'usage d'une somme d'argent, d'un bien, ou d'un service.

Emprunt extérieur : Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.

Emprunt public : Emprunt contracté par l'Etat ou ses

démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Engagement : Obligation ferme exprimé dans un accord ou un contrat ou tout autre acte équivalent.

Élément don d'un prêt : différence entre le capital et la valeur actuelle, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%. Dans le cadre du Club de Paris et de l'initiative PPTE, la valeur actualisée est parfois appelée à tort Valeur Actualisée Nette (VAN).

Garantie : obligation que la Loi ou le contrat impose à celui qui transmet la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'une créance, de prendre part et cause pour celui auquel il a transféré ses droits lorsqu'un tiers vient à contester avec ce dernier.

Garantie publique : garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements.

Garantie souveraine : garantie accordée par l'Etat

Initiative de suspension du service de la dette (DSSI): initiative du G20 qui offre un allègement à 73 pays à faible revenu éligibles sur les paiements bilatéraux officiels du service de la dette (principal et intérêts) dus entre mai et décembre 2020. Le DSSI a été prolongé jusqu'au premier semestre 2021, avec possibilité de prolongation supplémentaire de six mois. Les paiements couverts sont suspendus, non pardonnés, avec une période de remboursement de trois ans, une période de grâce d'un an

(2022-2024) et une structure de valeur actuelle nette neutre.

Instrument de dette : créance financière obligeant le débiteur à effectuer en faveur du créancier un ou des paiement(s) d'intérêt ou de principal à une ou des date(s) future(s). La valeur nominale d'un instrument reflète sa valeur du point de vue du débiteur, elle représente la valeur de la dette à sa création plus tous les flux économiques ultérieurs. .

Marché des capitaux : lieu de rencontre entre les agents économiques ayant un excédent de capitaux et les agents économiques ayant un besoin de financement. Il comprend l'ensemble des marchés où se négocient les capitaux et où se gèrent les risques y afférents. A court terme, il est structuré autour du marché interbancaire et du marché des devises et à long terme autour du marché des obligations et des actions.

Mobilisation des financements : il s'agit d'un synonyme de décaissement ou de tirage

Obligation du Trésor : Titre de créance émis par un Gouvernement et dont l'échéance est supérieure ou égale à deux ans.

OTA : Obligations du Trésor Assimilables. Elles appartiennent à la famille des Valeurs du Trésor dont les échéances sont de moyens et longs termes (2 à 5 ans généralement). Elles sont assimilables car elles peuvent être émises dans des conditions identiques aux émissions précédentes.

Partenariat Public Privé (PPP) : accord contractuel par lequel l'Etat, une Collectivité Territoriale Décentralisée, un

Etablissement Public, une Entreprise Publique, ou tout autre organisme public, confie à une entité privée, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

Passif conditionnel : engagement conditionnel qui peut se concrétiser ou non selon que certains événements se produisent ou non. La dette d'une entreprise garantie par l'Etat est un exemple de passif conditionnel pour celui-ci et n'entre dans son passif qu'au moment de sa prise en charge effective par l'Etat.

Principal (ou amortissement) : la fraction de l'encours de la dette remboursée ou à rembourser pendant une période donnée.

PIB : Ensemble des biens et services produits par les agents économiques (résidents ou non) sur le territoire économique d'un pays au cours d'une période, généralement l'année. Cette production, exprimée en valeur (FCFA), peut s'interpréter comme le produit des quantités par les prix. La mesure de la croissance de cette valeur d'une année (n-1) à l'année (n) se définit comme le taux de croissance nominale du PIB. Par contre, la mesure de la croissance des quantités tout en excluant ou en neutralisant celle des prix se définit comme taux de croissance réelle du PIB ou taux de croissance du PIB à prix constants ou en volume.

Plafond d'endettement : Le plafond d'endettement se réfère à deux approches différentes à savoir la base décaissements et la base engagements. Le plafond d'endettement base décaissements indique soit le niveau de décaissements sur prêts nécessaire pour boucler le financement du budget de l'État au cours d'un exercice, soit le niveau de l'encours de la dette rapporté au PIB d'une année qu'il convient de ne pas dépasser pour ne pas rompre la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques à long terme. Au Cameroun, (i) le plafond d'endettement base décaissement est utilisé pour fixer le niveau maximal des emprunts intérieurs à ne pas dépasser au cours d'une année dans le budget de l'Etat. (ii) le plafond d'endettement en termes d'encours est donné par une norme communautaire appelé critère CEMAC se situant à 70% du PIB pour l'encours en fin d'une année donnée sur la dette publique et à garantie publique. **Quant au plafond d'engagements extérieur base engagements**, il donne le montant total maximal que le parlement autorise le Gouvernement à négocier et à conclure avec les bailleurs de fonds extérieurs a cours d'une année donnée.

Ratios de liquidité mesurent la capacité de l'État à pouvoir couvrir ses échéances immédiates.

Ratios de solvabilité mesurent la capacité de l'État à honorer à ses échéances financières, et donc à pouvoir assurer l'avenir à long terme sans se trouver en défaut de paiement.

Résidence : lieu où une personne physique ou morale a son centre d'intérêt économique.

Risque : une contingence indésirable, appréhendée, relativement anodine et peu probable qui peut affecter négativement l'emprunt.

Secteur Public : ensemble constitué du sous-secteur des administrations publiques et du sous-secteur des sociétés publiques ; le sous-secteur des administrations publiques étant constitué de l'administration centrale, des administrations locales et des organismes de sécurité sociale.

Service de la dette : les obligations au titre du remboursement du principal d'un prêt et/ou du paiement des intérêts, ainsi que des autres charges et commissions pendant une période donnée.

Stratégie d'emprunt : l'ensemble des décisions prises ou envisagées pour mettre en œuvre la politique d'endettement.

Stock de la dette : Le stock de la dette à un moment donné est constitué de l'encours (principal restant dû à l'instant) plus le cas échéant, les commissions et intérêts échus (y compris les intérêts de retard) non encore payés.

Syndication : mode opérationnel qui consiste pour un émetteur à mobiliser des ressources à travers un regroupement de banques ou de Prestataires de Service d'investissement appelé syndicat de titres ou de garantie de l'émission moyennant une commission

Taux de croissance du PIB : Indicateur utilisé pour mesurer la croissance du produit

intérieur brut d'un pays d'une année (n-1) à l'année suivante (n). Le taux de croissance du PIB le plus utilisé est le taux de croissance en volume, c'est-à-dire le taux de croissance du PIB à prix constants Ce dernier exprime l'évolution de la richesse (en biens et services) créée au cours d'une année par rapport à l'année précédente si les prix n'avaient pas changé. Pour calculer cette évolution, la richesse créée de l'année considérée est évaluée aux prix de l'année précédente.

Valeur actualisée de la dette (VA) : Elle est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal, intérêts, commissions, etc.), actualisée à un taux d'intérêt donné, généralement le taux du marché. Quand le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux du marché, la valeur actualisée de la dette est inférieure au capital emprunté et dans ce cas, l'élément don est positif. L'élément don du prêt est la différence entre le capital et la VA, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%.

Viabilité/soutenabilité de la dette : Situation dans laquelle le pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés, annulation de dettes ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie.



**DOCUMENT DE
STRATEGIE
D'ENDETTEMENT
PUBLIC ET DE
GESTION DE LA
DETTE PUBLIQUE
2021**

**STRATEGIE
D'ENDETTEMENT A
MOYEN TERME
2021-2023**

Annexe Loi de Finances 2021

